

Image not found or type unknown



Propriété secondaire à l'étranger

Par **patricia nercessian_old**, le **19/02/2008 à 15:02**

Bonjour

J'ai la double nationalité et je suis propriétaire à la fois en France et au Maroc.
Je profite de mon bien marocain principalement en été.

J'aurai souhaité savoir quels sont mes droits en terme de fiscalité.

J'envisage de faire de la location saisonnière sur mon bien marocain : quels seraont, dans ce cas, mes obligations.

Merci de vos éclaircissements

Cordialement